

Attaque à Cannes : l'assaillant peut répondre de ses actes

Lakhdar B. est responsable pénalement. C'est ce qui ressort de l'expertise réalisée mercredi soir, a indiqué, hier, le parquet de Grasse. Pour autant, « le mobile de son geste reste incertain ».

Lakhdar B. est clairement responsable de ses actes, mais leur mobile reste flou. Tels sont les enseignements communiqués par le procureur de la République de Grasse, hier, trois jours après l'attaque au couteau contre des policiers du commissariat central de Cannes.

Le parquet devait fixer l'orientation de l'enquête hier. L'état de santé précaire du suspect l'a conduit à différer sa décision. Depuis lundi, Lakhdar B. alterne opérations et auditions. Atteint par deux balles à l'abdomen. Ce maçon algérien âgé de 37 ans reste hospitalisé à Pasteur 2, à Nice. Une nouvelle intervention chirurgicale était prévue hier après-midi. Le procureur Damien Sa-

varzeix a apporté des précisions via un communiqué de presse. « L'examen psychiatrique du mis en cause a conclu à son entière responsabilité pénale. »

Pour autant, ses motivations restent confuses. Dans sa dernière audition, Lakhdar B. évoque « tout à la fois l'emprise d'un esprit malin et la volonté de venger « le prophète » ».

« Un acte solitaire »

Lakhdar B., a été neutralisé lundi matin, après l'attaque à l'arme blanche de policiers qui s'apprêtaient à partir en patrouille. L'assaillant a porté plusieurs coups au passager arrière gauche de leur véhicule, puis à la policière qui occupait le siège avant droit. Tous deux ont été sauvés par leur gilet



Déploiement de police devant le commissariat central de Cannes, lundi matin, après l'attaque. (Photo Frantz Bouton)

pare-balles. Leurs deux collègues ont fait feu, atteignant l'agresseur de deux balles à l'abdomen. Interrogé sur ses

motivations au moment de son menottage, l'assaillant a répondu : « Pour le Prophète. » Brieèvement entendu

sur son lit d'hôpital, il a reconnu les faits et invoqué « la volonté de Dieu ». Des propos confirmés depuis.

Les quatre gardes à vue dans l'entourage de Lakhdar B. ont été levées. Selon le parquet, elles « conduisent à accréditer la thèse d'un acte solitaire ». En outre, « l'exploitation sommaire des supports informatiques saisis par la police judiciaire de Nice n'a pas plus révélé d'indice d'une éventuelle affiliation djihadiste ».

Il faudra attendre que son état de santé se stabilise pour sceller son sort judiciaire. Si sa responsabilité pénale est avérée, Lakhdar B. devrait être mis en examen pour une double tentative d'assassinat sur des policiers. Malgré ses déclarations, leur possible connotation terroriste reste un sujet d'interrogation.

CHRISTOPHE CIRONE
ccirone@nicematin.fr

POLICIER EN CIVIL AGRESSÉ DANS LE VIEUX-NICE

Le suspect a été remis en liberté

Une bagarre, deux versions. Chacun s'en expliquera à l'audience du 8 décembre. Ce lundi, le tribunal correctionnel de Nice a ordonné le renvoi du procès et la remise en liberté, sous contrôle judiciaire, d'un noctambule interpellé pour l'agression d'un policier en civil et de sa compagne. La scène se passe dans le Vieux-Nice, dans la nuit de jeudi à vendredi dernier, peu avant 3 h du matin. Un couple rentre de soirée, quand il voit

un homme importuner deux jeunes femmes, dans la descente Crotti. Le couple intervient. Le noctambule agité aurait alors reconnu le policier en civil. Le ton monte. Une bagarre éclate. Bilan : un jour d'ITT pour le policier en civil, cinq jours pour sa compagne, qui a la cheville foulée. Aucun des deux n'est présent à l'audience. Et pour cause : ils savent que la défense va demander un délai.

« Ce n'est pas une agression anti-flic »

François M., lui, est bien présent dans le box. Ce jeune âgé d'une vingtaine d'années a déjà eu affaire à la justice par le passé. Le voici notamment jugé pour « violences sur personne dépositaire de l'autorité publique ». L'intéressé ne conteste pas s'être battu. Mais à ses dires, cela n'aurait rien à voir avec la profession de son adversaire.

« Ce n'est pas une agression anti-flic », selon M^e Jean-Luc Marchio. Pour l'avocat de la défense, le prévenu et le policier en civil se connaîtraient de longue date, avaient passé la soirée dans le même bar, et son client « se chamaillait » avec sa propre compagne et une amie. Le procureur Marie-Eve Parant requiert un maintien en détention. Le tribunal présidé par Marie Meunot estime que François M. peut renouer avec

la liberté, sous conditions. Une décision « très étonnante » pour la partie civile, d'après M^e Emilie Farrugia. Car cette affaire survient « au moment où l'on demande des décisions exemplaires pour les agresseurs de policiers », le jour même de l'attaque au couteau à Cannes. La bagarre du Vieux-Nice sera finalement jugée à froid, loin de l'émotion du moment.

C. C.

SOLUCOP

LE SALON POUR LES COPROPRIÉTAIRES ET LES SYNDICS

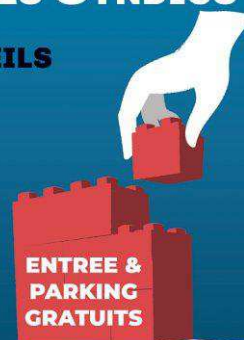
EXPOSITION - CONFÉRENCES - ESPACES CONSEILS

FORMATIONS gratuites pour les professionnels

Copropriétaires, visitez votre salon !

www.solucop.com

18 & 19
NOVEMBRE
2021
NICE
PALAIS
NIKAIA



ICI, LE
pass COVID-19
sanitaire
EST OBLIGATOIRE